



Bruxelles, le 21 janvier 2022

CM 1297/22

IXIM  
ENFOPOL  
JAI

## COMMUNICATION

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION**

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Groupe "Échange d'informations dans le domaine de la JAI"
Correspondant:	<a href="mailto:ixim@consilium.europa.eu">ixim@consilium.europa.eu</a>
Tél./Fax:	+32.2.281.9781
Objet:	Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'échange automatisé de données pour la coopération policière (« Prüm II »), modifiant les décisions du Conseil 2008/615/JAI et 2008/616/JAI et les règlements (UE) 2018/1726, 2019/817 et 2019/818 du Parlement européen et du Conseil - Appel à contributions écrites (blocs 3-7)

Pour faire suite à la réunion du groupe « Echanges d'information du domaine de la JAI » du 20 janvier 2022, les délégations sont invitées à transmettre leurs contributions écrites concernant le document 14204/21 (blocs 3-7)

Les contributions doivent être transmises au Secrétariat du Conseil ([ixim@consilium.europa.eu](mailto:ixim@consilium.europa.eu)) et une copie de celles-ci à la Présidence ([ixim.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr](mailto:ixim.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr)) avant la fermeture des bureaux **le mercredi 2 février 2022.**<sup>1</sup>

<sup>1</sup> L'attention des délégations est portée sur le fait que le Règlement (CE) n° 1049/2001 du 30 mai 2001, relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission s'applique à l'ensemble des commentaires écrits, sous quelque forme qu'ils pourraient être transmis.